



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 27 avril 2026, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère  
M. Alexandre Ouellet, conseiller  
M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère  
M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère  
M. François Desmarais, conseiller  
M<sup>me</sup> Isabelle Harvey, conseillère  
M. Raouf Absi, conseiller  
M<sup>me</sup> Andrée Savard, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Roger Maisonneuve, directeur général  
M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe  
M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, greffière

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

Aucune question.

260427-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant le point suivant :

- 13.1 Avenant à l'Entente de location des installations portuaires avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la navette fluviale

Et en reportant les points suivants :

- 6.4 Adoption – Règlement numéro 2026-290-54 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser les logements accessoires dans certaines zones du Vieux-Boucherville
- 12.7 Donation des terrains situés aux 950 et 952, chemin d'Anjou (site de l'ancienne carrière Rive-Sud)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-2

**Approbation des procès-verbaux du 16 et 30 mars 2026**

---

Il est proposé d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire des 16 et 30 mars 2026 tenues par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

260427-3

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-290-57 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de retirer l'obligation d'aménager une entrée commune pour l'usage H4 (habitation multifamiliale) dans la zone H-186**

---

M. le conseiller Alexandre Ouellet donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de retirer l'obligation d'aménager une entrée commune pour l'usage H4 (habitation multifamiliale) dans la zone H-186.

260427-4

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-293-7 modifiant le Règlement de construction numéro 2018-293 afin de ne plus assujettir certains logements accessoires à l'article 29 (Code de construction)**

---

M<sup>me</sup> le conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de construction numéro 2018-293 afin de ne plus assujettir certains logements accessoires à l'article 29 (Code de construction).

260427-5

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-465-1 modifiant le Règlement numéro 2025-465 décrétant la tarification 2026 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier les sections B, C, D et E concernant les permis, autorisations et certificats, les services techniques d'ingénierie, les sports et loisirs, ainsi que la location d'installations et l'utilisation de machinerie**

---

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement numéro 2025-465 décrétant la tarification 2026 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier les sections B, C, D et E concernant les permis, autorisations et certificats, les services techniques d'ingénierie, les sports et loisirs, ainsi que la location d'installations et l'utilisation de machinerie.

260427-6

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-468 sur l'utilisation temporaire de l'emprise publique pour une période de douze mois**

---

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement sur l'utilisation temporaire de l'emprise publique pour une période de douze mois.

260427-7

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-476 ordonnant l'exécution de travaux à l'entrepôt des ateliers municipaux, au Centre des glaces Gilles-Chabot, ainsi qu'au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois et un emprunt de 1 050 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Andrée Savard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux à l'entrepôt des ateliers municipaux, au Centre des glaces Gilles-Chabot, ainsi qu'au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois et un emprunt de 1 050 000 \$.

260427-8

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-478 décrétant l'ameublement de certains immeubles municipaux et un emprunt de 600 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant l'ameublement de certains immeubles municipaux et un emprunt de 600 000 \$.

260427-9

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-479 encadrant les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Andrée Savard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement encadrant les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

**Adoption de règlements**

---

260427-10

**Adoption – Règlement numéro 2026-07-9 sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin de mettre à jour les noms de la liste des comités, commissions et groupes de travail à l'annexe A**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-07-9 – Règlement sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin de mettre à jour les noms de la liste des comités, commissions et groupes de travail à l'annexe A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-11

**Adoption – Règlement numéro 2026-290-50 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier certaines dispositions relatives à l'affichage dans les zones C-555, C-665 et C-707**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-290-50 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier certaines dispositions relatives à l'affichage dans les zones C-555, C-665 et C-707.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-12

**Adoption – Second projet de règlement numéro 2026-290-53 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C13-02-10 (salle de jeux d'arcade) à titre d'usage complémentaire dans un établissement occupé par l'usage principal R4-02-02 (centre d'amusement intérieur) dans la zone C-326**

---

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2026-290-53 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C13-02-10 (salle de jeux d'arcade) à titre d'usage complémentaire dans un établissement occupé par l'usage principal R4-02-02 (centre d'amusement intérieur) dans la zone C-326.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-13

**Adoption – Règlement numéro 2026-290-54 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser les logements accessoires dans certaines zones du Vieux-Boucherville**

---

Ce point est reporté.

260427-14

**Adoption – Second projet de règlement numéro 2026-290-55 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de réviser diverses dispositions relatives à l'usage R3-01-01 (terrain de golf) dans la zone P-656**

---

CONSIDÉRANT la suppression de la note (5) de l'annexe 1 qui prévoyait l'autorisation d'un 4<sup>e</sup> accès au terrain;

CONSIDÉRANT que la modification apportée au premier projet de règlement n'est pas de nature à changer l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2026-290-55 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de réviser diverses dispositions relatives à l'usage R3-01-01 (terrain de golf) dans la zone P-656.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-15

**Adoption – Second projet de règlement numéro 2026-290-56 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone A-2015 à même une partie de la zone A-2014, de prévoir des dispositions particulières relatives à la vente directe de produits agricoles dans la nouvelle zone A-2015 et d'autoriser l'usage C10-01-03 (centre de jardinage ou vente au détail d'articles ou accessoires d'aménagement paysager) à titre d'usage complémentaire dans la nouvelle zone A-2015**

---

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2026-290-56 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone A-2015 à même une partie de la zone A-2014, de prévoir des dispositions particulières relatives à la vente directe de produits agricoles dans la nouvelle zone A-2015 et d'autoriser l'usage C10-01-03 (centre de jardinage ou vente au détail d'articles ou accessoires d'aménagement paysager) à titre d'usage complémentaire dans la nouvelle zone A-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-16

**Adoption – Projet de règlement numéro 2026-290-57 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de retirer l'obligation d'aménager une entrée commune pour l'usage H4 (habitation multifamiliale) dans la zone H-186**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2026-290-57 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de retirer l'obligation d'aménager une entrée commune pour l'usage H4 (habitation multifamiliale) dans la zone H-186.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 25 mai 2026 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-17

**Adoption – Projet de règlement numéro 2026-293-7 modifiant le Règlement de construction numéro 2018-293 afin de ne plus assujettir certains logements accessoires à l'article 29 (Code de construction)**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2026-293-7 modifiant le Règlement de construction numéro 2018-293 afin de ne plus assujettir certains logements accessoires à l'article 29 (Code de construction).

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 25 mai 2026 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-18

**Dépôt du projet de règlement numéro 2026-465-1 modifiant le Règlement numéro 2025-465 décrétant la tarification 2026 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier les sections B, C, D et E concernant les permis, autorisations et certificats, les services techniques d'ingénierie, les sports et loisirs, ainsi que la location d'installations et l'utilisation de machinerie**

---

M. le conseiller Ruof Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-465-1 modifiant le Règlement numéro 2025-465 décrétant la tarification 2026 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier les sections B, C, D et E concernant les permis, autorisations et certificats, les services techniques d'ingénierie, les sports et loisirs, ainsi que la location d'installations et l'utilisation de machinerie.

260427-19

**Dépôt de projet de règlement numéro 2026-468 sur l'utilisation temporaire de l'emprise publique pour une période de douze mois**

---

M. le conseiller François Desmarais présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-468 sur l'utilisation temporaire de l'emprise publique pour une période de douze mois.

260427-20

**Procès-verbal de correction de résolutions –  
Règlement numéro 2026-472 concernant le régime de  
retraite des employés de la Ville de Boucherville et  
remplaçant le Règlement numéro 2011-174 et ses  
amendements**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de correction relativement aux résolutions 260216-5, 260216-14 et 260316-24 du Règlement numéro 2026-472 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement numéro 2011-174 et ses amendements.

Les résolutions corrigées et le procès-verbal sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

260427-21

**Adoption – Règlement numéro 2026-473 ordonnant  
l'exécution de travaux favorisant une meilleure  
résilience climatique et un emprunt de 2 000 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-473 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux favorisant une meilleure résilience climatique et un emprunt de 2 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-22

**Adoption – Règlement numéro 2026-474 ordonnant  
l'exécution de travaux d'aménagement aux 950 et  
952, chemin d'Anjou (site de l'ancienne carrière  
Rive-Sud) et un emprunt de 2 500 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-474 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux d'aménagement aux 950 et 952, chemin d'Anjou (site de l'ancienne carrière Rive-Sud) et un emprunt de 2 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-23

**Adoption – Règlement numéro 2026-475 ordonnant  
l'exécution de travaux d'aménagement du parc des  
Ateliers incluant des modules de jeux et des sentiers  
(phase 3) et un emprunt de 2 000 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-475 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux d'aménagement du parc des Ateliers incluant des modules de jeux et des sentiers (phase 3) et un emprunt de 2 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-24

**Dépôt du projet de règlement numéro 2026-476 ordonnant l'exécution de travaux à l'entrepôt des ateliers municipaux, au Centre des glaces Gilles-Chabot, ainsi qu'au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois et un emprunt de 1 050 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Andrée Savard présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-476 ordonnant l'exécution de travaux à l'entrepôt des ateliers municipaux, au Centre des glaces Gilles-Chabot, ainsi qu'au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois et un emprunt de 1 050 000 \$.

260427-25

**Adoption – Règlement numéro 2026-477 ordonnant l'exécution de travaux de mise en place d'ouvrage de béton permettant l'entreposage de matières en vrac et un emprunt de 1 125 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-477 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de mise en place d'ouvrage de béton permettant l'entreposage de matières en vrac et un emprunt de 1 125 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-26

**Dépôt de projet de règlement numéro 2026-478 décrétant l'ameublement de certains immeubles municipaux et un emprunt de 600 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-478 décrétant l'ameublement de certains immeubles municipaux et un emprunt de 600 000 \$.

260427-27

**Dépôt du projet de règlement numéro 2026-479 encadrant les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Andrée Savard présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-479 encadrant les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

260427-28

**Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 25 mars 2026**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2026-031 à U2026-034 et U2026-036 à U2026-038 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 25 mars 2026 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70020 pour autoriser des nouvelles clôtures d'un immeuble situé au 436, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-031.
2. La demande de PIIA numéro 2026-70019 pour autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale située au 48, rue Marguerite-Bourgeois, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-032.
3. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70021 pour autoriser la démolition et la reconstruction de bâtiments accessoires en cour arrière, d'un immeuble situé au 586, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-033.
4. La demande de PIIA numéro 2026-70022 pour autoriser l'éclairage extérieur sur l'emplacement situé au 500, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-034.
5. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70023 pour autoriser un nouveau garage détaché et de nouvelles clôtures, d'un immeuble situé au 619, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-036, mais en suggérant d'installer un revêtement de toiture en acier prépeint ne possédant pas de rainure entre les joints, en suggérant de remplacer l'ornement de pignon par une fenêtre à guillotine et en suggérant de réduire la largeur du bâtiment.
6. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70024 pour autoriser le remplacement de fenêtres d'un immeuble situé au 42, rue De La Perrière Nord, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-037.
7. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70030 pour autoriser la réparation de la maçonnerie sur l'immeuble situé au 528, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-038.

*M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Bleau se retire pour ce point puisqu'un membre de sa famille est visé par la présente demande et M. le conseiller Alexandre Ouellet se retire également puisqu'il a une relation d'affaire avec le propriétaire de l'immeuble concerné.*

Il est proposé d'entériner la recommandation U2026-035 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 25 mars 2026 et d'approuver :

8. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70018 pour autoriser l'installation de clôtures d'un immeuble situé au 16, rue De Grandpré, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-035.

*M<sup>me</sup> Bleau et M. Ouellet reprennent leur siège.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette et M. le conseiller François Desmarais se retirent pour ce point puisqu'ils travaillent dans l'école concernée.*

260427-29

**Prolongation de la résolution 240513-35 pour la demande de PIIA 2024-70040 – 955, boulevard De Montarville**

---

CONSIDÉRANT la résolution 240513-35;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger pour une période de 24 mois l'autorisation pour les travaux visés par ladite résolution, soit la demande de PIIA numéro 2024-70040 visant à autoriser la rénovation du bloc F de l'école secondaire de Mortagne, située au 955, boulevard De Montarville;

Il est proposé de prolonger la résolution du conseil 240513-35 pour une période de 24 mois afin d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2024-70040 visant à autoriser la rénovation du bloc F de l'école secondaire de Mortagne, située au 955, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-066.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M<sup>me</sup> Bissonnette et M. Desmarais reprennent leur siège.*

260427-30

**Demande de PIIA numéro 2025-70125 – modification de l'acceptation de la couleur des revêtements extérieurs – 504, rue Albanel**

---

Il est proposé de réviser la résolution 260126-15 paragraphe 2) concernant la demande de PIIA numéro 2025-70125 pour autoriser un changement de couleur des revêtements extérieurs du bâtiment principal et de l'abri permanent situés au 504, rue Albanel, le tout en considérant le préambule à la recommandation U2025-148, mais en suggérant que les auvents existants de couleur vert foncé pourront être remplacés par des auvents tissés de couleur gris pâle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé se retire pour ce point puisqu'un membre de sa famille est visé par la présente nomination.*

260427-31

**Nomination d'un membre du CCU**

---

CONSIDÉRANT qu'un poste est vacant au comité consultatif d'urbanisme (CCU) depuis décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature a été réalisé par le Service de la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a rencontré trois candidats le 1<sup>er</sup> avril 2026;

Il est proposé de nommer au comité consultatif d'urbanisme M<sup>me</sup> Jade Santana-Desrosiers pour un mandat débutant le 29 avril 2026 et se terminant le 31 décembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M<sup>me</sup> Barabé reprend son siège.*

260427-32

**Mise à jour des membres de la commission de la circulation et de la mobilité durable**

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire la mise à jour des membres de la commission de la circulation et de la mobilité durable;

Il est proposé de désigner officiellement les personnes suivantes à titre de membres de la commission de la circulation et de la mobilité durable, tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

- M. Raouf Absi, conseiller municipal et coprésident de la commission
- M<sup>me</sup> Andrée Savard, conseillère municipale et coprésidente de la commission
- M<sup>e</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe
- M. Claude Poirier, directeur du génie
- M<sup>me</sup> Rosanne Lévesque, cheffe de section, Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire
- M. Samuel Bertrand, technicien à la circulation, Direction des travaux publics
- Un représentant du Service de police de l'agglomération de Longueuil
- Un représentant du Réseau de transport de Longueuil
- M<sup>me</sup> Sophie La Roche, citoyenne
- M. Luc Robert, citoyen
- M. Jean Melançon, citoyen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-33

**Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire – réunion du 26 mars 2026**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4836 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 8 avril 2026 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire de la réunion du 26 mars 2026 et d'approuver :

1. La recommandation 20260326-01 à l'effet d'octroyer au Club de BMX Rive-Sud un contrat d'entretien de la piste de BMX pour la saison estivale 2026.
2. La recommandation 20260326-02 à l'effet de soutenir l'édition 2026 de la Course Julien-Robitaille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Demandes de dérogation mineure et de démolition**

---

### **Administration et finances**

---

### **Effectifs et embauche**

---

*M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette se retire pour ce point puisqu'un membre de sa famille est mentionné dans le rapport.*

260427-34

### **Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 28 février au 11 avril 2026 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 17 avril 2026, sauf pour la section concernant la suspension qui est prolongée à 5 jours ouvrables.
2. De féliciter M. Sébastien Houde, technicien en génie municipal, à la Direction du génie, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. De féliciter M<sup>me</sup> Valérie Lavoie, secrétaire de direction, à la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
4. De féliciter M<sup>me</sup> Anne Starnino, agente administrative, à la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
5. De féliciter M. Stéphane Ménard, contremaître, parcs et espaces verts, à la Direction des travaux publics, pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
6. De féliciter M. Pascal Desrochers, chef de service, entretien des bâtiments, à la Direction des travaux publics, pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
7. De féliciter M. Martin Hamel, soudeur, à la Direction des travaux publics, pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

8. De féliciter M. François Lespérance, brigadier scolaire, à la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire, pour ses 30 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
9. De souligner le départ à la retraite, le 1<sup>er</sup> mai 2026, de M. Daniel Lapointe, préposé à la signalisation, à la Direction des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M<sup>me</sup> Bissonnette reprend son siège.*

### **Listes des déboursés et virements budgétaires**

---

260427-35

#### **Listes des déboursés**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 211185 à 211378.
2. D'approuver les paiements électroniques numéro S36288 à S36732.
3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéro 141 à 147 et 1297 à 1360.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-36

#### **Liste de virements budgétaires**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 20 avril 2026 pour les écritures 6030 à 6037.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-37

#### **Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes

directions et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> au 31 mars 2026, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

260427-38

**Soutien financier à Nature-Action Québec pour l'entretien des sentiers et la protection de la biodiversité du boisé Du Tremblay**

---

CONSIDÉRANT que les sentiers sur la propriété de Nature-Action Québec permettent un accès à la nature aux citoyens de Boucherville depuis leur inauguration en 2016;

CONSIDÉRANT les nombreux défis pour maintenir l'intégrité écologique du boisé Du Tremblay (perte des frênes causée par l'agrile du frêne, impact du castor et dépôts sauvages);

CONSIDÉRANT que Nature-Action Québec et la Ville de Boucherville sont partenaires depuis plusieurs années dans la protection et la mise en valeur du boisé Du Tremblay;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4848 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 20 avril 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder une aide financière de 25 000 \$ à l'organisme Nature-Action Québec pour l'entretien des sentiers et la réalisation d'actions pour maintenir l'intégrité écologique du boisé Du Tremblay en 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-39

**Demande de financement – Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2 – Réfection du rang d'Anjou et aménagement d'une chaussée désignée pour vélo (P-25-AM-12)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a un projet de réfection du chemin d'Anjou et d'aménagement d'une chaussée désignée pour vélo (P-25-AM-12);

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

Il est proposé :

1. De déposer à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet indiqué ci-haut dans le

cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

2. De signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal que la Ville s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;
3. De signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal que la Ville s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
4. De signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal que la Ville s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;
5. Que M. Claude Poirier, directeur du génie, soit autorisé à signer une convention ainsi que tout document afférent entre la Ville de Boucherville et la Communauté métropolitaine de Montréal et soit autorisé à agir, à titre de chargé de projet, au nom de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

260427-40

#### **Adjudication du contrat pour le réaménagement de la rue de Normandie (phase I) et du stationnement du parc de Normandie (C-26-02-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour le réaménagement de la rue de Normandie (phase I) et du stationnement du parc de Normandie (C-26-02-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4843 préparé par la Direction du génie daté du 14 avril 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le réaménagement de la rue de Normandie (phase I) et du stationnement du parc de Normandie à Excavation Civilpro inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 4 423 281,42 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-41

#### **Annulation du contrat pour le gainage de la conduite d'eau potable de la rue Joseph-Huet (C-26-05-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour le gainage de la conduite d'eau potable de la rue Joseph-Huet (C-26-05-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4842 préparé par la Direction du génie daté du 9 avril 2026 sur le sujet;

Il est proposé de ne pas adjuger le contrat pour le gainage de la conduite d'eau potable de la rue Joseph-Huet, étant donné que le prix des soumissions reçues dépasse le budget prévu pour le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-42

**Adjudication du contrat pour la réfection des rues du secteur De Noyon (C-26-06-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection des rues du secteur De Noyon (C-26-06-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4844 préparé par la Direction du génie daté du 20 avril 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection des rues du secteur De Noyon à A. & J.L. Bourgeois Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 5 656 741,38 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-43

**Adjudication d'un mandat de services professionnels – suivi qualitatif – laboratoire pour les travaux 2026 (C-26-15-B)**

---

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour le suivi qualitatif – Laboratoire pour les travaux 2026 (C-26-15-B);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4845 préparé par la Direction du génie daté du 19 avril 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour le suivi qualitatif – Laboratoire pour les travaux 2026 à Solmatech inc., étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation des offres, pour un montant total de 253 451,18 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-44

**Reconduction du contrat d'entretien des patinoires extérieures (SP23-17)**

---

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien des patinoires extérieures (SP23-17);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4856 préparé par la Direction des travaux publics daté du 13 avril 2026 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat d'entretien des patinoires extérieures, sans l'option 2, à Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour un montant de 101 375,33 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-45

**Adjudication d'un contrat d'achat d'une déchiqueteuse de branches (SP26-07)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'achat d'une déchiqueteuse de branches (SP26-07);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4857 préparé par la Direction des travaux publics daté du 9 avril 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat d'achat d'une déchiqueteuse de branches à Brandt Tractor Ltd, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 118 408,73 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
2. D'autoriser le financement de cette dépense par un emprunt de 109 000 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-46

**Adjudication d'un contrat de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaires de rue (SP26-08)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaires de rue (SP26-08);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4855 préparé par la Direction des travaux publics daté du 9 avril 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaires de rue à Beameo Services-Conseils inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 197 886,35 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, le tout étant financé à même le règlement d'emprunt numéro 2024-426.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **Ententes, conventions et contrats**

---

260427-47

### **Entente de collaboration avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL) à titre de transporteur officiel de l'évènement des Rendez-vous de la Mairie 2026**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4793 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 19 avril 2026;

Il est proposé d'autoriser la directrice et la cheffe du service des arts et de la culture de la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire à négocier et à signer l'entente de collaboration avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL) à titre de transporteur officiel de l'évènement des Rendez-vous de la Mairie 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-48

### **Entente intermunicipale relative au prêt d'équipement d'urgence lors d'ouverture de centre d'hébergement d'urgence**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil souhaite favoriser le partage, avec d'autres municipalités, des ressources matérielles d'urgence qu'elle a acquises dans le cadre de sa Mission service aux sinistrées;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4832 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 17 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer l'Entente intermunicipale relative au prêt d'équipement d'urgence lors d'ouverture de centre d'hébergement d'urgence, valide du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 décembre 2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **Affaires diverses**

---

260427-49

### **Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 30 avril 2026**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260430-2.1 à CA-260430-2.7;
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260430-4.1 à CA-260430-4.3;
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260430-5.1 et CA-260430-5.2;
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260430-6.1 à CA-260430-6.10;
5. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-260430-7.1;
6. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260430-8.1 à CA-260430-8.22;
7. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260430-10.1 à CA-260430-10.5.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-50

**Demande d'autorisation CPTAQ – aliénation d'une partie du lot 1 912 284 – Ferme Le Quatuor inc.**

---

CONSIDÉRANT que monsieur Guillaume Lord, représentant de l'entreprise agricole Ferme le Quatuor inc., s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'aliéner une superficie de 7,6 ha du lot 1 912 284 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT qu'au terme de cette autorisation, le vendeur, Les Fermes Hébert de Varennes inc., conserverait une superficie résiduelle de 126,6 ha;

CONSIDÉRANT que le lot visé par la demande se situe dans les zones A-2022 et A-2024 du Règlement de zonage numéro 2018-290 et que la culture et l'élevage sont des usages autorisés;

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale requise pour l'aliénation souhaitée est conforme au Règlement de lotissement numéro 2018-291 de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT que les projets agricoles à être établis sur la parcelle visée par la demande devront être conformes à la réglementation en vigueur et qu'ils devront faire l'objet de demandes de permis et de certificats d'autorisation;

CONSIDÉRANT que le projet de lotissement et d'aliénation répond aux intentions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1) puisqu'il n'affecte pas le potentiel agricole des terrains avoisinants et ne contraint pas le développement des activités agricoles existantes ou à venir;

CONSIDÉRANT que le projet de lotissement et d'aliénation répond aux critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4846 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 7 avril 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ, présentée par M. Guillaume Lord, afin de lotir et d'aliéner à son bénéfice une superficie de 7,6 ha du lot 1 912 284 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly appartenant à Fermes Hébert de Varennes inc.
2. D'autoriser madame Anne-Sophie Pouteaux, conseillère en urbanisme, à remplir au nom de la Ville de Boucherville, tout formulaire en ligne (sur l'Espace partenaire du site Web de la CPTAQ), requis pour donner application à la présente résolution.
3. D'autoriser monsieur Jérôme Cloutier, chef du Service de la planification urbaine et du patrimoine, à signer au nom de la Ville de Boucherville, tout document requis pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-51

**Programme de revitalisation du Vieux-Boucherville  
pour l'année 2026**

---

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et ses amendements;

CONSIDÉRANT qu'il y est indiqué à l'article 12 que la Ville déterminera par résolution l'enveloppe budgétaire;

CONSIDÉRANT qu'il y est également indiqué à l'article 15 que la Ville déterminera par résolution la date limite de dépôt des demandes;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4800 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 17 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De décréter que l'enveloppe budgétaire totale pour la mise en œuvre du programme d'aide financière pour l'ensemble des travaux admissibles est de 45 000 \$ pour l'année 2026.
2. D'indiquer que la date limite de dépôt des demandes sera, pour l'année 2026, le 1<sup>er</sup> septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-52

**Journée mondiale de la sensibilisation à la maladie cœliaque – 16 mai 2026**

---

CONSIDÉRANT qu'un pour cent (1 %) des Canadien(ne)s sont touchés par cette maladie qui représente plus de 382 500 personnes, soit environ 85 000 citoyens au Québec;

CONSIDÉRANT que de nombreuses personnes atteintes de la maladie cœliaque souffrent pendant des années avant de recevoir un diagnostic, car les symptômes sont très nombreux;

CONSIDÉRANT que Cœliaque Québec reconnaît, avec d'autres organisations internationales de patients, le 16 mai comme la Journée mondiale de la sensibilisation à la maladie cœliaque;

Il est proposé de souligner le 16 mai la Journée mondiale de la sensibilisation à la maladie cœliaque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-53

**Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai 2026**

---

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé de souligner le 17 mai 2026, soit la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-54

**Interdiction de stationnement – rue Jeanne-Crevier**

---

CONSIDÉRANT les enjeux de circulation dense en raison du stationnement sur rue;

Il est proposé d'interdire le stationnement sur la rue Jeanne-Crevier côté nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260427-55

**Donation des terrains situés aux 950 et 952, chemin d'Anjou (site de l'ancienne carrière Rive-Sud)**

---

Ce point est reporté.

260427-56

**Soutien au mouvement « Le communautaire à boutte! »**

---

CONSIDÉRANT que le milieu communautaire joue un rôle essentiel dans le maintien de la cohésion sociale, de l'inclusion, de la lutte à la pauvreté et du soutien aux personnes les plus vulnérables de notre communauté;

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires contribuent de façon inestimable à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, en complémentarité avec les services publics, souvent avec des ressources limitées;

CONSIDÉRANT que le mouvement « Le communautaire à boutte! » met en lumière la précarité croissante des organismes communautaires, la surcharge de travail des équipes et l'insuffisance du financement actuellement disponible;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance du travail du milieu communautaire doit se traduire par des actions concrètes, notamment par un financement adéquat, récurrent et stable, permettant aux organismes de remplir leur mission de manière durable;

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît l'importance de soutenir les acteurs communautaires qui œuvrent sur son territoire et qui contribuent directement au bien-être collectif;

Il est proposé :

1. D'appuyer le mouvement « Le communautaire à boutte! » et de reconnaître l'apport essentiel et inestimable du milieu

communautaire à la communauté locale et à la société québécoise dans son ensemble.

2. De souligner l'importance d'assurer au milieu communautaire une valorisation à la hauteur de sa contribution, notamment par des conditions de financement favorisant la pérennité de ses actions.
3. De demander que des budgets récurrents, stables et suffisants soient rendus disponibles afin d'assurer la continuité des services offerts par les organismes communautaires.
4. Que la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de la Ville au mouvement communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Affaires nouvelles**

---

260427-57

#### **Avenant à l'Entente de location des installations portuaires avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la navette fluviale**

---

CONSIDÉRANT que la Ville et l'ARTM désire, cette année encore, offrir aux citoyens de Boucherville un service de navette fluviale dans le cadre des mesures d'atténuation des travaux de réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine;

CONSIDÉRANT que l'ARTM assume la totalité des coûts associés aux travaux de réalisation du Projet et, est donc responsable d'obtenir le financement nécessaire;

CONSIDÉRANT que les Parties reconnaissent la nécessité de signer le présent avenant à l'Entente signée en 2025;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4884 préparé par la Direction générale daté du 27 avril 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. Que la Ville de Boucherville approuve l'avenant à l'Entente de location des installations portuaires dans le cadre des mesures d'atténuation des travaux de réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.
2. Que la directrice générale adjointe ou la greffière soient autorisées à signer tous documents pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

260427-58

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jean Martel, maire

---

Marianna Ruspil, greffière

**VILLE DE BOUCHERVILLE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE  
RÉSOLUTIONS – RÈGLEMENT NUMÉRO  
2026-472 CONCERNANT LE RÉGIME DE  
RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE  
DE BOUCHERVILLE ET REMPLAÇANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-174 ET SES  
AMENDEMENTS**

---

Procès-verbal de correction des résolutions 260216-5, 260216-14 et 260316-24 concernant le Règlement numéro 2026-472 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement numéro 2011-74 et ses amendements.

**NATURE DE LA CORRECTION**

Le présent procès-verbal vise la correction d'une coquille mineure dans le titre du règlement, plus spécifiquement dans le numéro du règlement abrogé.

**DOCUMENT À L'APPUI DU PROCÈS-VERBAL**

Résolutions n° 260216-5, 260216-14 et 260316-24  
Règlement n° 2026-472

Je soussignée, greffière de la Ville de Boucherville, modifie par le présent procès-verbal de correction, les résolutions 260216-5, 260216-14 et 260316-24 concernant le Règlement numéro 2026-472 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement numéro 2011-74 et ses amendements, de la manière suivante :

- par la modification d'une partie du titre du règlement, soit le remplacement de « Règlement numéro 2011-74 et ses amendements » par « Règlement numéro 2011-174 et ses amendements ».

Cette modification vise une erreur qui apparaît évidente à la lecture du titre du Règlement numéro 2026-472.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et j'ai signé à Boucherville ce 22 avril 2026.



---

**Marianna Ruspil, greffière**



Boucherville

---

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 16 février 2026 à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère  
M. Alexandre Ouellet, conseiller  
M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère  
M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère  
M. François Desmarais, conseiller  
M. Raouf Absi, conseiller  
M<sup>me</sup> Andrée Savard, conseillère

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Isabelle Harvey, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Roger Maisonneuve, directeur général  
M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe  
M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, greffière

260216-5

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-472  
concernant le régime de retraite des employés  
de la Ville de Boucherville et remplaçant le  
Règlement numéro 2011-174 et ses amendements**

---

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement numéro 2011-174 et ses amendements.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DE LA RÉOLUTION No 260216-5

  
MARIANNA RUSPIL, GREFFIÈRE



Boucherville

---

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 16 février 2026 à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère  
M. Alexandre Ouellet, conseiller  
M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère  
M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère  
M. François Desmarais, conseiller  
M. Raouf Absi, conseiller  
M<sup>me</sup> Andrée Savard, conseillère

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Isabelle Harvey, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Roger Maisonneuve, directeur général  
M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe  
M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, greffière

260216-14

**Dépôt du projet de règlement numéro 2026-472  
concernant le régime de retraite des employés  
de la Ville de Boucherville et remplaçant le  
Règlement numéro 2011-174 et ses amendements**

---

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-472 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement numéro 2011-174 et ses amendements.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DE LA RÉOLUTION No 260216-14

  
MARIANNA RUSPIL, GREFFIÈRE



Boucherville

---

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 16 mars 2026 à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère

M. Alexandre Ouellet, conseiller

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M<sup>me</sup> Isabelle Harvey, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M<sup>me</sup> Andrée Savard, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, greffière

260316-24

**Adoption – Règlement numéro 2026-472  
concernant le régime de retraite des employés  
de la Ville de Boucherville et remplaçant le  
Règlement numéro 2011-174 et ses amendements**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-472 – Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement numéro 2011-174 et ses amendements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DE LA RÉOLUTION No 260316-24

---

MARIANNA RUSPIL, GREFFIÈRE